

Intitulé du poste : **Maître de Conférence Associé des ENSA**

Groupe de disciplines : STA
Disciplines : OMI

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maître de Conférences Associé des ENSA (MCFA)**

Temps:

Plein temps (1607h dont 320h d'enseignement)

Durée : 1 an

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
École nationale supérieure d'architecture de Paris- la Villette
Adresse : 144, avenue de Flandre - 75019 Paris

Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : STA
Discipline : OMI

Charges pédagogiques :

La personne recrutée interviendra dans le premier cycle du programme pédagogique de l'école.

Elle interviendra en licence 1, licence 2 et en licence 3 :

- 1- En licence 1 semestre 2 dans l'enseignement axé sur le dessin 2D et la représentation numérique du projet architectural.
- 2- En licence 2 semestre 4 dans l'enseignement basé sur la modélisation 3D générique et la représentation numérique du projet architectural.
- 3- En licence 3 semestre 5 dans l'enseignement lié à la modélisation métier et la maquette numérique BIM et, en semestre 6 optionnel obligatoire au choix, axé sur un approfondissement des thématiques : modélisation paramétrique, travail collaboratif, échange de données, expérimentation sur maquette numérique.

En Master, il ou elle participera, au Semestre 7, d'un enseignement CCI cours de construction et d'informatique avec une prolongation éventuelle au semestre 8. Il ou elle interviendra également dans les enseignements du Bachelor « BIM ».

Charges scientifiques :

- Participations attendues aux activités scientifiques de l'école.

Compétences principales mises en œuvre :

Capacité à œuvrer au sein d'équipes pédagogiques et de recherche, travail en équipe ou en partenariat permettant de faire évoluer un cours selon les exigences des disciplines et les objectifs des enseignements dans le cadre du programme pédagogique de l'école.

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :

(voir conditions de recrutement des Maîtres de Conférences Associés).

Diplôme d'architecte ou équivalent.

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Sont requises les compétences techniques suivantes, liées à l'usage et à la conception d'outils numériques pour l'architecture :

1. Maîtrise des outils de CAO 2D & 3D.
2. Maîtrise des outils de modélisation et gestion BIM (Building Information Modeling).
3. Maîtrise des outils et processus de modélisation paramétrique (via des logiciels de programmation visuelle et/ou brute).

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Compétences relatives aux missions d'enseignement :

Créativité et envie d'expérimenter.

Capacité à concevoir, proposer et mettre en œuvre une politique de formation dans la discipline STA-OMI.

Expériences requises :

Le ou la candidat·e doit en particulier avoir expérimenté les compétences numériques mentionnées plus haut.

Expérience **pédagogique** : avoir déjà enseigné les outils du continuum numérique en école d'architecture.

Savoir-être (compétences comportementales) :

Capacité à œuvrer au sein d'équipes pédagogiques, travail en équipe ou en partenariat permettant de faire évoluer un cours selon les exigences des disciplines et les objectifs des enseignements dans le cadre du programme pédagogique de l'école.

Capacités relationnelles : savoir interagir sereinement avec les élèves : écoute, empathie, bienveillance.

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé soit à la fois professionnel et académique en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et une formation bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur. Les formations qu'elle propose s'appuient pour partie sur les travaux de recherche développés dans le cadre de son département recherche qui regroupe six équipes pluridisciplinaires et s'ouvrent sur diverses formations post Master qualifiantes : formation à l'HMONP, préparation au concours d'AUE, formations à des DPEA, formation à un DSA et formations doctorales.

L'ENSAPLV est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec environ 2300 inscrits.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il y est transdisciplinaire : tout en étant centré sur l'apprentissage du projet architectural, urbain et/ou paysager, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et sans lui être subordonnés ; depuis sa fondation, l'ENSAPLV favorise la coprésence de nombreuses disciplines dont elle encourage le travail conjoint autour de l'exercice du projet ;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;

3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire et les questions environnementales.

4/ il se veut divers, innovant, et sans ligne doctrinaire ;

5/ il revendique une tradition d'évolution permanente en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc. ;

6/ il propose une progressivité coordonnée dans le 1er cycle Licence, et une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'Ecole une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;

7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1er cycle Licence et 2e cycle Master ;

8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;

- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU - EA 7486) ;

- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;

- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;

- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3495) ;

- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Le groupe de disciplines retenu : STA-OMI

Les outils mathématiques et informatiques sont enseignés en L1, L2 et en L3, en cours magistraux et TD, ainsi que dans des enseignements de Master 1. Le champ comprend quatre enseignants titulaires, trois enseignants associés et des contractuels.

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école

Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Composition du dossier de candidature

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches numériques

CALENDRIER

- Date limite de réception des candidatures : **29 juin 2026**
- Recevabilité : **A définir**
- Auditions : **A définir**

Envois des candidatures :

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches numériques

Lien internet : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ensaplv-2026-07-recrutement-mcf-invites-associes>

Aucune candidature ne sera acceptée hors la plate-forme Démarches numériques

Mars 2026

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS

(Décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture)

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN

Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- 4- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;
- 5- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;
- 6- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À MI-TEMPS

Art. 7. – Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.

Incompatibilités

- Un enseignant associé à temps plein ne peut exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.
- Un enseignant associé à mi-temps ne peut être affecté que dans un seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche.
- Un enseignant associé à mi-temps sur T2 ne peut pas justifier d'une activité principale par un contrat sur T3 dans une ENSA

Un MCFA ne peut donc cumuler avec un autre contrat dans l'école ou une autre ENSA

Les limites d'âge

Les enseignants associés ne doivent pas avoir atteint la limite d'âge au moment de leur recrutement et pendant toute la durée de contrat.

Nota : L'enseignant associé qui cesse son activité pour cause de retraite a le droit de terminer l'année universitaire en cours